

PROVOCATION, DÉFIANCE OU HUMOUR ?

MédiaChartres, vous livre sa « trouvaille » du jour !



Juste devant la porte de **la Mairie de Chartres**, (devenu un parking pour privilégiés), il à été planté un panneau « **interdiction de stationner** » dans un bac à fleurs.

Ce qui va très certainement, (à n'en pas douter), dissuader les contrevenants, de ne plus jamais enfreindre la loi ... (mais plutôt, les rendent hilars).

Nous ne sommes pourtant pas encore, le 1er Avril ?

Petit rappel, pour mémoire:

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033813311/

<https://www.turbo.fr/conseils/reglementation/stationnement-e-n-ville-de-nouvelles-regles-en-vigueur-141264>

A suivre.



**Elle est
bien bonne mdr ...**

Sandra Michelle